

INTERDICTION DE FUMER **DANS TOUS LES LOCAUX DU SSCK.**

Suite à une décision prise par le Comité du SSCK,
il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux
du Stand de Tir à partir du

01 juillet 2016.

Loi antitabac du 18 juillet 2013

Pour le Comité
Le Président
Marc MELCHIOR